

Depuis sa fondation en 1900, l'Association Forestière du Canada a fortement contribué à obtenir la collaboration du public pour réduire les risques d'incendie. Au moyen de son magazine, dont le tirage est considérable, de wagons de chemins de fer aménagés pour des conférences et de camions munis d'appareils cinématographiques et grâce à la collaboration des postes de radio et des journaux, l'Association atteint une bonne partie de la population du Dominion. Par l'entremise des écoles, en désignant de jeunes gardes-forestiers, et par d'autres moyens, elle s'efforce d'inculquer à la jeune génération le sens de la valeur des forêts et de la renseigner sur la dévastation causée par le feu et sur les moyens de la prévenir.

Office de la suppression des insectes nuisibles de nos forêts.—La perte et les dommages croissants causés au Canada par les insectes de nos forêts sont devenus la grande préoccupation des gouvernements et de l'industrie forestière. L'épidémie actuelle non enrayée d'héliothis de l'épinette en particulier menace de provoquer la perte de matières premières dans des proportions approchant un désastre national.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement fédéral a approuvé le 14 septembre 1945 un arrêté en conseil créant un Office de la suppression des insectes nuisibles de nos forêts. (Voir chapitre XXII, section 2, sous-section 2.) Cet office fonctionne sous la surveillance du Ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, ce ministère défrayant le coût de son administration. Il se compose de huit membres dont l'un est président et comprend des représentants des Ministères de la Reconstruction et des Approvisionnements, des Mines et Ressources, de l'Agriculture; il y a également un membre de l'industrie de la pulpe et du papier, un de chacune des provinces de la Colombie Britannique, de l'Ontario et du Québec, et un représentant des trois Provinces Maritimes, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard.

Les fonctions de l'Office de la suppression des insectes nuisibles de nos forêts ne comportent la succession ou le remplacement d'aucun service existant, entomologique ou autre. Chaque service fédéral ou provincial doit exercer ses fonctions et inscrire ses dépenses au budget selon sa façon ordinaire. L'Office a pour objet d'assurer des fonds supplémentaires, au besoin, pour compléter les fonctions des services existants et coordonner leurs efforts divers en un seul programme cohésif, afin de hâter la solution du problème causé au Canada par les insectes nuisibles de nos forêts.

Sous-section 3.—Sylviculture

L'administration des terres de la Couronne, d'abord en vertu d'un programme provisoire et ensuite selon des méthodes de travail plus élaborées afin d'assurer un rendement soutenu, constitue aujourd'hui le plus grand problème forestier. Les recherches scientifiques dans ce sens revêtent maintenant une grande importance. Le Service Forestier du Dominion maintient quatre stations d'expérimentation forestière et une réserve* de parc national d'une superficie totale de 227 milles carrés. On y étudie les principes fondamentaux de la végétation forestière et on y met à l'épreuve des méthodes pratiques d'administration.

Environ 600 techniciens forestiers sont employés par les services forestiers du Dominion ou des provinces ou par les compagnies de papier ou de bois. Un certain nombre de forestiers dirigent activement les opérations d'abatage du bois com-

*Voir tableau 4, p. 271.